

Ce qu'il faut retenir des fuites de Greenpeace sur le TTIP

LE RÉSUMÉ

Pour la première fois, **les positions des États-Unis** dans la négociation du traité transatlantique (TTIP) **se retrouvent sur la place publique.**

L'ONG Greenpeace interprète les documents qu'elle a révélés comme **la preuve que le TTIP représente une menace entre autres pour l'environnement**, notamment parce que le principe de précaution ne s'y retrouve pas.

La Commission européenne conteste cette interprétation et assure défendre le principe de précaution.

FRÉDÉRIC ROHART

Pour la première fois, les positions des États-Unis dans la négociation du traité transatlantique (TTIP) sont jetées sur la place publique. Greenpeace Pays-Bas a publié lundi matin une «fuite» de documents confidentiels sur le site ttip-leaks.org. De quoi «nourrir le débat», selon Jürgen Knirsch, le spécialiste des traités commerciaux de la maison environnementale. Pour Greenpeace, ces documents «confirment» les menaces que fait peser ce traité sur la santé, l'environnement et le climat.

Que révèle Greenpeace?

L'ONG a publié 248 pages de documents confidentiels qui donnent une photographie partielle de l'état des négociations au terme du 12^e cycle de pourparlers, début avril, – alors que le 13^e s'est clos la semaine

dernière. Il s'agit essentiellement de «textes consolidés», c'est-à-dire reprenant les positions des deux parties. Sur le fond, ces documents ne révèlent rien de neuf sur la position des Européens, mais il dévoile pour la première fois par le menu les positions américaines. Ils mettent notamment en lumière l'attitude très défensive des Américains dans cette négociation: les propositions européennes sont beaucoup plus nombreuses que celles des États-Unis. Ils montrent aussi le gouffre qui sépare les positions de négociation, alors qu'un grand nombre de questions sensibles n'ont pas été tranchées. Si

elle reconnaît qu'il reste «beaucoup de travail», la Commission européenne estime que les documents diffusés par Greenpeace «exagèrent le degré de divergence».

L'Union a-t-elle abandonné le principe de précaution?

Les Européens ne font pas référence dans les documents révélés au principe de précaution, qui permet de bloquer la mise sur le marché de produits dont la dangerosité est suspectée mais pas scientifiquement établie. Pour Greenpeace, le traité est dès lors une menace pour les normes sanitaires et environnementales européennes. L'ONG a forcé la Commission à sortir du bois pour démentir: le fait que ce principe ne soit pas mentionné dans les textes qui ont fui ne signifie pas son abandon.

Sur quoi la négociation bute-t-elle?

Les Américains bloquent toujours l'ouverture de discussions sur la coopération réglementaire dans le secteur des services. Ils ne répondent pas aux inquiétudes européennes sur l'ouverture des marchés publics,

dont le principe est acquis, mais que les États américains pourraient contourner. Et les Européens ne sont pas encore parvenus à imposer la protection des produits de terroir. Les États-Unis ne reconnaissent pas les appellations d'origine protégées (comme le fromage de Herve) ou les indications d'origine protégée (comme le jambon d'Ardenne). Au point que le jambon de Parme ne peut être vendu sous ce nom aux États-Unis puisqu'il est une marque déposée. «Champagne» est en outre considéré aux États-Unis comme un mot tombé dans le domaine public, susceptible d'étiqueter n'importe quel vin mousseux.

Peut-il y avoir un accord pour la fin de l'année?

De passage à Hanovre, Barack Obama a indiqué son souhait de parvenir à un accord sur le TTIP avant la fin de son mandat, d'ici décembre. Ce sera très difficile sur le plan technique, vu le nombre de points qui restent en discussion. Les Américains sont prêts à signer rapidement un traité «léger», mais les Européens sont demandeurs d'un traité le plus complet possible. Dans ces conditions, rapprocher les points de vue d'ici la fin de l'année «sera très difficile si pas impossible», estime Ferdi De Ville, spécialiste du TTIP à l'Université de Gand.

Quelle est la suite?

Le prochain cycle de négociations est programmé pour le mois de juillet. Les questions les plus sensibles, comme le commerce du bœuf, ne seront vraiment négociées qu'en fin de processus. Si les négociations ne se terminent pas sous l'administration Obama, elles entreront dans une phase de gel avec la mise en place du prochain gouvernement américain.